



ÉVÉNEMENT

entretien

« En 2025, je souhaite que nous ayons 500 pôles d'appui à la scolarité de plus »

Élisabeth Borne

Ministre de l'éducation nationale

— Élisabeth Borne annonce le déploiement à grande échelle des pôles d'appui à la scolarité, destinés à améliorer l'accueil des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires.

Vingt ans après la loi handicap, quelles sont les marges de progrès pour que l'école accueille vraiment tous les élèves ?

Élisabeth Borne : Nous scolarisons 520 000 enfants en situation de handicap, alors qu'ils étaient 151 000 en 2005. Après une première étape, où l'éducation nationale a beaucoup mis en œuvre l'accompagnement par les AESH (*accompagnants d'élèves en situation de handicap, NDLR*), nous développons aujourd'hui des pôles d'appui à la scolarité. Ce sont des équipes mobiles pluridisciplinaires, qui peuvent intervenir rapidement auprès des enseignants et des familles. Elles portent un regard plus fin, une aide plus personnalisée à des professeurs et à des AESH dans la prise en charge de l'élève. Nous en avons déployé 100 en septembre dernier, dans quatre départements préfigurateurs.

Est-ce la solution miracle pour rendre l'école totalement

inclusive ?

É. B. : J'y crois beaucoup. Cette expérimentation permet d'avoir un accompagnement de l'élève, de la maternelle à la terminale. Cent autres pôles d'appui devaient être déployés à la prochaine rentrée, mais compte tenu de la non-suppression des 4 000 postes dans l'éducation nationale, nous allons pouvoir accélérer. En septembre 2025, je souhaite que nous ayons 500 pôles d'appui à la scolarité de plus. À terme, l'objectif est qu'en septembre 2027, 3 000 pôles couvrent tout le territoire, y compris les territoires ultramarins. En outre, nous voulons continuer à développer les dispositifs Ulis (*Unité localisée pour l'inclusion scolaire, des classes accueillant des élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires, NDLR*) en mettant l'accent sur les lycées professionnels. Par ailleurs, certains élèves en situation de handicap n'obtiennent pas de diplôme de fin d'études, il faut qu'on puisse leur donner un livret qui valide un certain nombre de compétences et qui facilite ensuite leur insertion dans le monde professionnel.

Selon l'Unapei, 20 % des enfants accompagnés par ses associations partenaires n'ont pas de solution de scolarisation. Comment répondre à ces besoins ?

É. B. : Nous devons nous assurer que chaque élève soit pris en charge dans un cadre adapté, que ce soit un institut médico-social, un dispositif Ulis, ou une classe en milieu or-

dinaire. L'objectif est que tout élève en situation de handicap soit scolarisé dans de bonnes conditions. Nous travaillons avec Charlotte Parmentier-Lecocq, la ministre chargée des personnes handicapées, pour que les structures médico-sociales montent en puissance pour répondre aux besoins. L'objectif est de les concevoir à proximité des établissements scolaires, voire dans l'établissement, pour qu'il puisse y avoir des temps partagés.

Concernant les locaux, tous les établissements scolaires en France sont-ils adaptés, ou restent-ils des progrès en termes d'accessibilité pour se conformer à la loi handicap ?

É. B. : Les bâtiments scolaires sont de la responsabilité des collectivités territoriales. Nous avons bien adapté nos écoles. Ce qui peut manquer encore, et ce n'est pas forcément facile dans des écoles en ville où la place manque, ce sont des espaces de repos ou de décompression, où des jeunes présentant des difficultés comportementales peuvent aller se détendre.

Il y a aujourd'hui 140 000 AESH, 70 % de plus qu'en 2017, mais tous les postes ne sont pas pourvus. Comment comptez-vous améliorer l'attractivité de cette profession ?

É. B. : Notre combat est d'offrir des emplois de qualité à ces AESH. J'ai signé le décret d'application de la loi Vial, qui facilitera la reprise par l'État des contrats des AESH re-





crutés par les collectivités territoriales pour la pause méridienne, qui devrait sortir dans les prochains jours. Cela permettra une vraie continuité d'accompagnement des élèves au long de la journée. Nous avons aussi un travail à mener sur l'attractivité de la fonction d'AESH, avec la nécessité de pouvoir leur proposer des parcours professionnels avec reconnaissance des acquis de l'expérience, et d'avoir des perspectives de carrière.

Au-delà de la question du handicap, comment mieux accompagner la santé des jeunes ?

É. B. : Les pôles d'appui à la scolarité sont la bonne illustration de la nécessité de faire mieux travailler ensemble le médico-social et les professeurs pour avoir une vision globale du jeune. On a revalorisé le métier des infirmières scolaires de 200 € par mois avec une prime exceptionnelle de 800 € en 2024, car nous ne parvenions plus à combler les postes vacants.

Cela a-t-il donné des résultats ?

É. B. : Oui, nous n'avons pas eu cette année de problème de recrutement, à l'exception de l'Île-de-France, où cela reste compliqué de trouver des professionnels. Nous avons la même problématique pour les médecins scolaires, avec une situation très préoccupante. Nous avons perdu 20 % des médecins scolaires en cinq ans pour des raisons démographiques et parce que cette spécialité est l'une des moins attractives, notamment sur le plan financier. Ils sont moins bien rémunérés que les autres médecins de la fonction publique. Dans le cadre de l'agenda social, nous allons revaloriser ces professionnels. C'est essentiel pour faire de la prévention et de la détection. Nous avons prévu à cet égard qu'ils puissent avoir accès à partir de la rentrée 2025 aux données du dossier Mon espace santé de chaque jeune.

Mais comment trouver

des médecins alors qu'on en manque globalement ?

É. B. : Avec mon collègue Yannick Neuder, chargé de la santé et de l'accès aux soins, nous travaillons sur la possibilité que les médecins partagent leur temps entre la médecine scolaire et leur activité libérale. Nous aborderons ce sujet lors des assises de la santé scolaire qui se tiendront sans doute au mois d'avril. L'enjeu de l'amélioration de la prise en charge des jeunes est aussi de mieux coordonner, au niveau de chaque département, le travail des médecins, infirmières, psychologues et assistantes sociales. Il faut donner une vision d'ensemble pour pouvoir intervenir en appui dans des territoires qui sont moins bien dotés que d'autres.

Recueilli par Clémence Houdaille et Bernard Gorce

Relance du contrôle de l'enseignement privé

La Cour des comptes en 2023 puis des parlementaires en 2024 ont pointé le manque de contrôles – financiers et pédagogiques dans les établissements privés sous contrat. Le ministère de l'éducation nationale a depuis missionné une soixantaine de fonctionnaires pour réaliser ces démarches. Un premier guide pratique a été rédigé mais, après des tensions avec l'enseignement catholique, ce travail a été mis sur pause. « À la suite d'échanges, nous avons retravaillé ce guide qui sera prêt d'ici à la fin du mois, et les contrôles vont reprendre sur cette base-là de manière apaisée », assure la ministre Élisabeth Borne. 40 % des établissements doivent être contrôlés d'ici à 2027.





« Des élèves en situation de handicap n'obtiennent pas de diplôme de fin d'études, il faut qu'on puisse leur donner un livret qui valide un certain nombre de compétences. »

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Élisabeth Borne au palais de l'Élysée, le 22 janvier. Ludovic Marin/AFP

